

# ASCALON

F O R M A - P R O

## PROGRAMME FORMATION

### TITRE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

(Niv 3 au RNCP)

<b>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES</b>	Décret no 2005-1122 du 6 septembre 2005, Décret no 2007-1181 du 3 août 2007, pris pour l'application de la loi no 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes. Décret 2012-870 du 10 juillet 2012.
<b>OBJECTIF</b>	Exercer les activités de sécurité privées objet de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi 2003-239 du 18 mars 2003 et le livre VI du (CSI) Code de la Sécurité Intérieur. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, son employeur.
<b>PRÉ-REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir Autorisation Préalable du CNAPS (Aucun antécédent judiciaire, même mineur)</li> <li>- Avoir de l'éthique et le sens des responsabilités</li> <li>- Savoir lire, écrire, comprendre la langue française</li> </ul>
<b>CONTENU</b>	Environnement juridique de la Sécurité Privée. Gestion des Premiers Secours, Information, communication hiérarchie, Consignes, Gestion des risques incendie, Gestion des alarmes, protection du travailleur, Gestion de conflits, Accueil et contrôle d'accès, Gestion du P.C.S, Circuit de vérification, L'environnement événementiel, Palpation de sécurité, Vidéo protection, Initiation au risques terroriste,....
<b>DURÉE</b>	<b>245 Heures</b>
<b>SANCTION</b>	Diplôme Niv 5 au RNCP « AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE », sous réserve de valider l'examen final. Validation par une épreuve Théorique et Pratique encadrée et évaluée par des professionnels de la branche sécurité privée. Attestation de qualification (S.S.T.), Diplôme SSIAP1, Habilitation Hélectrique.
<b>COÛT DE LA FORMATION</b>	Contactez notre service commercial
<b>NOMBRE DE CANDIDATURES</b>	12 personnes par cursus
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyons sur les documents de référence (Code Pénale, Code de déontologie, Code de la sécurité Intérieure,...). Nous avons à notre disposition divers supports (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint,...)
<b>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</b>	<b>Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian</b>

V1-23/08/2018-Présent TITRE.APS-210- « c.Michard »



Site Internet : [www.ascalon-forma-pro.fr](http://www.ascalon-forma-pro.fr)  
 SARL au Capital de 3000€ / RCS Le Mans N°810 916 791  
 Siret 810 916 791 00017 / APE 8559A / TVA Intracommunautaire FR85 810916791  
 Organisme agréé pour la formation du personnel de sécurité incendie ERP et IGH – 3 niveaux –  
 Sous le n° 7201 en date du 14 Octobre 2016 –

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 72 01624 72 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.  
 Siège Social et Le Centre : ZI d'Antoigné rue Chappée 72380 SAINTE JAMME / SARTHE - Tel : 02.43.27.51.19

